



DÉCISIONS
DES INSTANCES DISCIPLINAIRES

Les décisions publiées au présent Bulletin sont susceptibles de recours
en application des dispositions du Code des Courses au Galop

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en vertu des pouvoirs qui leurs sont conférés par les dispositions des articles 213 et 215 du Code des Courses au Galop, ont été saisis par la Société des Courses de CLAIREFONTAINE afin d'obtenir l'autorisation d'organiser, à titre exceptionnel, trois courses hippiques de démonstration, le jeudi 4 juillet 2024, à CLAIREFONTAINE, à l'occasion de la réunion de courses.

Les Commissaires de France Galop ont décidé d'autoriser, sous forme de dérogation exceptionnelle en application notamment des dispositions du § II a de l'article 63 du Code des Courses au Galop, l'organisation de la course susvisée dont le programme détaillé comportant les noms des personnes autorisées à monter et des chevaux autorisés à courir est annexé à la présente décision, les personnes ainsi autorisées à monter ne faisant pas l'objet d'une contre-indication à la monte en course.

Le programme susvisé comporte la liste des chevaux autorisés à participer à cet évènement telle que validée par les services de France Galop, ainsi que la liste des personnes autorisées à monter, étant observé que ces dernières devront remplir les conditions de l'article 41 du Code des Courses au Galop ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- d'autoriser l'organisation par la Société des courses de CLAIREFONTAINE à titre exceptionnel, de la course Prix Trophée ECMA – jefacture.com, du Prix Trophée ECMA – jedataviz.com et du prix Trophée ECMA – conformexpert.com le 4 juillet 2024 à CLAIREFONTAINE ;

En attache de la présente décision, programme détaillé de la course organisée sous le régime juridique de la présente décision.

Paris, le 20 juin 2024

M. N. LANDON - M. P-Y. LEFEVRE - M. K. HUYBERS

LISTE DES PARTICIPANTS (le 4 juillet 2024)

LEWIS DU SEUIL, entraîné par Mickaël SEROR depuis le 16 mai 2024

CITY LIFE, entraîné par Mickaël SEROR depuis le 20 mai 2024

LAWYER DU SEUIL, entraîné par Mickaël SEROR depuis le 12 mai 2024

MISTER ALEX, entraîné par Mickaël SEROR depuis le 20 mai 2024

LEXINGTON DU SEUIL, entraîné par Mickaël SEROR depuis le 16 mai 2024

LIRONE DU SEUIL, entraîné par Mickaël SEROR depuis le 27 mai 2024

LA GAIETE, entraîné par Mickaël SEROR depuis le 27 mars 2024

LUTTEUSE, entraîné par Mickaël SEROR depuis le 11 juin 2024

SPRING WAY, entraîné par Mickaël SEROR depuis le 15 mai 2024

MAITRE EN SCIENCE, entraîné par Mickaël SEROR depuis le 6 mai 2024

LISZTOMANIA, entraîné par Mickaël SEROR depuis le 25 mars 2024

LUCKY D'OLVA, entraîné par Dominique BRESSOU depuis le 4 juin 2024

MASKIDA, entraîné par Dominique BRESSOU depuis le 11 mai 2024

MOODY RISK, entraîné par Dominique BRESSOU depuis le 11 mai 2024

PEPITE BLEU, entraîné par Dominique BRESSOU depuis le 20 mars 2024

LES PERSONNES AUTORISEES A MONTER

- Nathan HOWIE
- Sarah BOULET
- Océanne LAUNAY
- Kevin NABET
- Hugh NUGENT
- Gabin MEUNIER
- Maelys HERVE